

Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Gruyère

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Préfecture de la Gruyère pour l'année 2020.

Bulle, le 20 janvier 2021

Patrice Borcard, Préfet

Rapport sur l'activité 2020

1.1 Préfecture de la Gruyère

1.1.1 Personnel et organisation

Dans le district de la Gruyère, la responsabilité en matière de dénonciations pénales incombe au Préfet. Le Lieutenant de Préfet est responsable du domaine des plaintes. Quant à la gestion administrative des plaintes et des dénonciations pénales enregistrées, celle-ci est assurée par le personnel en charge de ces secteurs.

1.1.2 Statistiques et généralités

Plaintes

Le nombre total des plaintes enregistrées pour notre district est en augmentation. Les plaintes reçues en préfecture et devant être transmises d'office au Ministère public le sont dès leur réception. Pour 2020, elles sont au nombre de 12 et celles retirées avant l'audience au nombre de 10. Sauf problème particulier, les parties citées à comparaître sont convoquées en audience dans un délai de 4 à 6 semaines dès réception de la plainte.

Le nombre de personnes prévenues et plaignantes ne se présentant pas, sans excuse, à une audience de conciliation, est relativement important. Pour 11 dossiers de plaintes, nous avons eu un total de 14 personnes qui ne se sont pas présentées.

Au final, le pourcentage des conciliations ayant abouti se monte à plus de 77%, malgré 11 affaires dont le plaignant/prévenu ne s'est pas présenté à l'audience.

En raison de la pandémie liée au coronavirus (COVID-19), la Préfecture de la Gruyère a été contrainte de suspendre durant plusieurs semaines le traitement des affaires pénales, ce qui a engendré une importante surcharge de travail à la reprise.

Tableau comparatif	2020	2019
Tentatives de conciliation	92	71
Ayant abouti	71	52
Ayant échoué, transmises au ministère public	21	19
En suspens	34	24

Dénonciations

Le nombre total des dénonciations pénales enregistrées par la Préfecture de la Gruyère a diminué par rapport à 2019. La majorité des dénonciations concernent des violations de mise à ban (2020/1056 - 2019/1570). Celles-ci entraînent un travail administratif important et soulèvent de nombreuses contestations, sans parler du fait que le montant des amendes (50 francs) est sans rapport à la masse de travail nécessaire.

Depuis 2020, la Préfecture de la Gruyère applique le principe de l'unité de la procédure en poursuivant conjointement un prévenu ayant commis plusieurs infractions, ce qui explique notamment la diminution des violations de mise à ban.

Dans le district de la Gruyère, le Préfet ordonne des mesures d'enquête essentiellement pour les infractions en matière d'aménagement du territoire (2020/17 - 2019/59) et de la loi scolaire (2020/9 - 2019/30). Les dénonciations relatives à la loi scolaire ont fortement diminué en raison de la pandémie (COVID-19) qui a entraîné la fermeture des écoles et les restrictions de voyage. Les infractions liées à la loi sur la circulation routière ont augmenté par rapport à l'année précédente (2020/964 - 2019/827), et le nombre d'accidents reste relativement stable (2020/123 - 2019/118). Les infractions à la loi sur les établissements publics (2020/12 - 2019/16) restent stables.

Sur l'ensemble des affaires, le nombre de dossiers transmis au Juge de police en vue d'un débat contradictoire, suite à une opposition, est stable et reste minime.

Les affaires classées concernent essentiellement des dénonciations liées aux violations de mise à ban, pour lesquelles l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié, ou qu'il y a eu, ultérieurement, un retrait de la dénonciation.

Tableau comparatif	2020	2019
Ordonnances pénales	2235	2667
définitives	2215	2642
frappées d'opposition	20	25
Ordonnances de classement	138	125

1.1.3 Divers

La Préfecture de la Gruyère relève l'excellente qualité de la collaboration avec le Ministère public, la Police et les Tribunaux.